L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 30 MARS.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

FRANCE.

Paris, 29.—Edgard Quinet, membre de l'Assemblée, représentant Paris, et auteur, est mort.

ANGLETERRE.

Londres, 28.—L'Espagne a payé à l'Allemagne 11,000 thalers d'indemnité pour l'affaire du Gustave.

Londres, 29.—Le gouvernement espagnol annonce que six généraux carlistes, trois colonels et beaucoup d'autres officiers sont entrés en France et qu'ils ont déclaré leur adhésion à Alphonse. Un télégramme de Santander affirme, d'autre part, que l'espoir de terminer la guerre par une convention diminue rapidement chaque jour.

Le général Lamar est attendu ici pour faire face à une invasion imminente de la province. Don Carlos, avec 18 bataillons et une force d'artillerie, marche sur Romalez, à 25 milles de Santander.

Londres, 30.—Le comité pour faire relever Tichborne a convoqué un meeting à Hyde Park. Cent mille personnes se sont rassemblées. Il y avait des bandes de musique et des drapeaux. On a dételé les chevaux des voitures, et les voitures contenant les orateurs ont été tirées par des hommes. Le meeting a passé des résolutions portant qu'il n'y aurait pas de repos tant que l'énorme crime judiciaire n'aura pas été rectifié.

Londres, 29.—L'Orphée, de St-Marks pour le Havre, a sombré. L'équipage a pu se sauver.

ALLEMAGNE.

Cologne, 29.—Bismarck ne deviendra pas duc de Lavenbourg.

Berlin, 29.—Les évêques catholiques romains de Prusse doivent tenir une conférence à Fulda, mardi prochain.

AUTRICHE.

Trieste, 29.—Tous les compagnons du conducteur Maximilien, qui ont partagé son sort au Mexique, sont invités à assister au dévoilement de son monument.

CUBE.

Havane, 28.—Le capitaine général a adressé aux habitants du district de Cilacon Villasuna proclamation où il dit que l'insurrection a maintenant le même caractère qu'à son début—c'est une lutte entre la civilisation et la barbarie. Les insurgés en moins de deux mois ont détruit dépendances et brûlé nombre de fermes et établissements. Ils vous ont volé, détruit vos maisons et privé d'abris vos familles. La société est menacée, et c'est le devoir de tous de contribuer à la sauver. Les uns avec leurs moyens pécuniaires, les autres en avertissant les troupes des mouvements de l'ennemi, ou en fournissant toute autre assistance que peut utiliser un gouvernement. Les dames même peuvent coopérer en faisant de la charpie et des bandages pour les blessés, que tout le monde s'unisse dans ce but et nous verrons bientôt la fin de la rébellion.

Une dépêche officielle dit que les insurgés ont paru à Las Lajas, mercredi dernier, et qu'ils ont immédiatement poursuivis par cinq colonnes expéditionnaires qui les ont forcés de se retirer précipitamment vers la plantation Rabrieux où plusieurs ont été tués. Après, ils ont eu encore une mauvaise rencontre à Delgadito où ils ont perdu cinq hommes. Dans cette occasion, ils ont perdu trente que trois quarts d'autres qui étaient tout à fait sans défense.

Havane, 29.—On annonce officiellement que 200 insurgés à cheval ont été repoussés peu loin entre Calabazar et Encrucyada pendant qu'ils s'étaient rendre à la juridiction de Baguet d'entrer dans la

WASHINGTON.

Washington, 28.—Les excursionnistes sénateurs partiront demain matin pour la Nlle-Orléans d'où ils se rendront à Vera Cruz par le steamer des E.-U. Dispatch. Le sénateur Cameron est sur mais il y a des tons les trains.

Washington, 28.—Des ordres vont être immédiatement envoyés au général commandant sur la frontière, pour qu'il prenne telles mesures que possibles afin de contrer un grand coup aux bandits texans, disant que cela ne détermine la guerre, comme cas d'invasion du Mexique suivra probablement.

Washington, 29.—Lofland, en chef des Texans a envoyé une lettre assistants en Georgie pour prendre des informations sur le dernier outrage qui a dévasté une ferme de cet Etat.

Washington, 29.—Le trésorier Spinner a donné sa démission qui aura lieu de fait au 1er juillet. J. N. New, d'Indiana, le remplace.

Washington, 29.—Cour Suprême. Minor qu'ère Hallowell. Appel de la Cour Suprême des Etats-Unis. Il a été de savoir si dans le 14e amendement, une femme qui est citoyenne des Etats-Unis et d'un Etat est un électeur dans cet Etat. Mais la Constitution et les lois de cet Etat donnent le droit de suffrage aux hommes seulement.

Les cours sont unanimes dans l'opinion que la constitution des Etats-Unis ne confère le droit de suffrage à personne, et que les constitutions des divers Etats qui ont conféré cette immunité aux hommes seuls ne sont pas nécessairement nulles, bien qu'elles aient conféré le droit de la cour suprême qui a prononcé l'arrêt.

Washington, 29.—Les rivières montent lentement, et la crise se termine. La débâcle doit avoir lieu dans les 24 heures.

Observations Meteorologiques.

Washington, 29.—Probabilité pour les Etats du Golfe. Temps partiellement nuageux. Vent du Nord-Est ou Sud-Est tournant au Sud-Ouest. Léger changement dans le baromètre. Elévation de température à l'Est du bas Mississippi, et baisse dans les Etats atlantiques du Sud.

GALVESTON.

Galveston, 29.—Des dépêches du Rio Grande disent qu'il y a au moins 300 bandits mexicains sur le sol du Texas. On rapporte que plusieurs américains, près de la frontière, ont été massacrés.

GALVESTON.

Galveston, 29.—Une dépêche de Corpus Christi dit que la lettre suivante du maître d'hôtel de la Nueces, dont la maison a été pillée, donne quelques détails des déprédations auxquelles se livrent les bandits mexicains.

Le 20 du courant pendant que je causais avec un nommé Smith dans mon magasin, je remarquai trois mexicains armés qui approchaient. Je pensai qu'il était prudent d'avoir mon Winchester sous la main. Je me hâtai d'aller le chercher dans ma chambre et en revenant je vis Smith suivi d'un mexicain qui le visait avec son fusil.

Ma femme intervint et empêcha le feu. Le mexicain alors se retourna vers moi, et me tint en joue, mais je fus trop prompt pour lui et je sauvai ma vie en prenant la fuite.

J'allais traiter de la même manière celui qui venait, après lui, quand je vis qu'ils étaient 20 en dehors. Je ne tirai pas parce que j'aurais été indubitablement massacré, mais je me cachai dans un passage souterrain où je trouvai Smith qui était armé et qui ne pouvait rien faire contre tant de monde.

Les voleurs alors prirent tout ce qui avait le plus de valeur dans le magasin et emportèrent tout sur des wagons. En ce moment arriva le courrier de la malle de San Antonio. Il fut fait prisonnier et je ne l'ai jamais revu sa malle. Smith qui était resté cachée et s'enquiva, mais il fut poursuivi et tué.

Ma femme les pria en vain d'épargner la maison tout elle et ses enfants, ils la brûlèrent sans pitié. L'incendie qu'ils allumèrent fit des progrès si rapides que je fus forcé de quitter, rendrait on je ne étais rien. Je restai dans le voisinage où je vis, qu'ils avaient conté tant de travaux et que j'avais mis quelques années à construire.

Quand tout fut réduit en cendres, les Mexicains partirent criant que j'avais enfantés, s'éloignèrent, poursuivis par deux degrés coupés. Je ne puis expliquer pourquoi ils ne tuèrent pas ma femme et mes enfants. Ils eurent trois coups de feu pendant que la terreur les avait couchés sur le sol.

Les brigands avaient avec eux plusieurs Américains prisonniers auxquels ils faisaient subir les traitements les plus cruels, un d'eux n'évitant. Ils le battirent et le jetèrent sur la lisière de la route.

Signé, T. D. NOAKY.

On des chefs a été pris et mis en prison ici samedi. Le peuple s'est assemblé pour conférer sur ce qu'on lui ferait. C'est l'a la fadeuse, l'un des plus cruels et des plus déterminés de la bande. Il avait brûlé la cervelle aux Mexicains qui avaient refusé de l'accompagner dans son expédition.

La geôle n'est pas sûre, le terme de la cour était éloigné et l'on s'attendait qu'une autre expédition aurait lieu pour le sauver. Les citoyens fatigués de la poursuite qu'ils ont faite étaient incapables de monter la garde autour de la geôle. Cette fois, le prisonnier a été traduit, des avocats pour la défense ont été reconnus mais qu'un juré. On a entendu les témoins; des Mexicains mêmes ont déposé contre lui.

Après un procès fait dans toutes les règles, le prévenu a été condamné à être pendu, et la sentence a été immédiatement exécutée. Du reste, il a reçu les consolations de la religion. Il n'est pas fermé et a demandé à Dieu le pardon de ses crimes.

Vous tard. On a appris qu'une bande de 400 à 600 hommes avait traversé le fleuve près de Roma avec l'intention d'exécuter une série de brigandages. Un de leurs chefs a dit qu'on entendrait son clairon dans les rues de Corpus Christi au moment où on s'y attendrait le moins.

SAN FRANCISCO.

San Francisco, 29.—Des nouvelles du Japon disent qu'on a retiré nombre de corps du steamer Japan de la malle Pacifique. Tous étaient retrouvés sous l'eau par le poids de l'argent qu'ils avaient sur eux.

NEW YORK.

New York, 29.—Une dépêche de Londres dit qu'un navire a fait naufrage devant Douvres, France. On supposerait tous les marins ont péri. Ce dernier était un bâtiment de 3000 tonneaux, chargé de coton que les vagues poussaient en ravage.

MONCH CHUNK.

Monch Chunk, 29.—On a reçu ici, hier soir, la nouvelle d'un soulèvement de travailleurs de plusieurs mines. Ils se sont mis en marche de plusieurs points simultanément; ils ont désarmé la police de Philadelphie à Buck Mountain, et sont armés.

Ils se sont rendus à Gindle où un policier a reçu un coup de feu à la tête et deux autres ont été battus. Ils ont forcé les hommes, partout où ils se sont présentés, de se réunir à eux. Ils n'ont commis aucune dévastation jusqu'à présent. A Hazleton, le père O'Barr, prêtre catholique, les a exhortés à retourner chez eux et ils se dispersent maintenant. Si les troubles continuent, le gouvernement sera invité à envoyer des troupes.

Manch Chunk, 29.—Tout est calme maintenant, mais il y a de sourdes menaces.

CHICAGO.

Chicago, 29.—Wm. J. Storey, éditeur du *Times*, a été condamné à 40 jours d'emprisonnement pour la publication d'articles offensants pour les membres du grand Jury.

NEW BEDFORD.

New Bedford, Mass., 29.—S. P. Burt, banquier, a fait faillite. Passif $300,000.

PROVIDENCE.

Providence, R. I., 29.—Les prohibitionistes ont nommé le présent titulaire. Cela fait trois tickets pour le gouverneur et le lieut.-gouverneur. Le reste du ticket est le même que celui des républicains.

ST-PAUL.

St-Paul, 29—Dimanche matin, la maison d'un fermier, nommé Colson à Parkers Prairie, à 25 milles de Wadena sur le chemin de fer du Pacifique du Nord, a été incendiée par l'explosion d'une lampe remplie d'huile de kérosine. Les flammes se sont rapidement communiquées au linge de nuit du père, de la mère et de cinq enfants.

Colson s'est élancé par une fenêtre et a aidé sa famille à sortir, mais ils étaient tous brûlés plus ou moins. Ils se sont traînés, les pieds nus, sur la neige jusqu'au plus proche voisinage. Colson et deux de ses enfants sont morts depuis et l'on pense que la mère et un autre enfant ne pourront survivre longtemps.

$3.35 à $3.40 le baril; Russets $3.25 à $3.40; Pink Eyes $3.15 à $3.25; Jackson Whites $3.40; les oignons valent de 75 à 80 c; on avait sur le marché, $5.50 à $6 le baril.

RIZ—La récolte est déjà presque tout arrivée au marché. La demande est bonne et les prix sont fermes. Stock en mains 6040 barils; ventes de la semaine 3050 barils. Nous cotons: Louisiana No. 2, 4 à 4½ c la livre; common 5¼ à 5¾ c; ordinaire 6 à 6¼ c; fair 6⅝ à 7 c; prime 7⅛ à 7½ c.

TABAC—Il ne s'est rien vendu dans la journée, à notre connaissance. On porte à $375 le nombre de boucauts.

Nous cotons: Inférior lugs 2¾ c; medium à fine, 10 à 12½ c; low leaf 12 à 13½; médium 13 à 14 c; good à fine, 15 à 16½ c; colorés 17½ à 25 c.

SUCRE—Les marchés saliens'hui, ont été plus fermes que d'ordinaire. Indices 5⅛ à 5⅛ c. La livre; common 5⅛ à 5⅜ c; fair 5⅜ à 5½ c; good fair 7⅛ à 7½ c; fair 7⅝ à 7¾; prime 8; strictly prime 8⅛ à 8½; jaune clarifié 5 à 5¼; blanc par clarifié 5½ à 5¾.

MELASSE—Reçu, 666 barils. Vendu, une partie aux prix suivants: recette, 16 c. le gallon; commune, 50 c; fair, 55 c; Prime, 60 c.. strictly prime, 65 c; choix, 68 à 70 c.

FARINE—Vendu, 5500 barils aux prix suivants: double extra, $5 le baril; choice treble extra, $5.50 à $5.60; choice treble, $5.62½; choix extra, $5.70 à $5.75.

VIANDES SALES SECHES—Bacons, ¼ à 5½ c. la livre; clear rib sides, 11¼ c.; clear sides, 11¾ c.; au détail les prix sont ¼ de sous plus élevés.

JAMBON—Choice sugar-cured, 12 à 12½ c. la livre.

BACON—Epaules, 9½ c. la livre; clear rib sides, 12¼ c.; clear sides, 12½ c.

PORC—$29 à $29.50 le baril, original mess; au détail, $30.50.

WHISKEY—Le rectifié de la Louisiane est l'ordinaire de l'Ouest valent $1.13 à 1.14 le gallon; choix de l'Ouest $1.15 à $1.16.

MAIS—Vendu, 1500 sacs choix blanc à 86 c. boisseau.

AVOINE—Choix 80 à 82 c. le boisseau.

SON—$150 les 100 livres.

FOIN—Prime, $24 le tonneau; choix, $23.

VOLAILLES, &c.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $6 à $6.50 la douzaine; les canards $4 à $4 50; les oies $6 à $8; les dindes $24 à $25; les grosses volailles de la Louisiane valent $4 à $6 la douzaine; les canards $3 à $4; les oies $6 à $7; les dindes, $15 à $20.

ŒUFS—25 à 27 c. la douzaine.

BEURRE—Le choix de l'Ouest vaut nominalement 24 à 26 c la livre; medium 20 à 23; inférieur 12 à 18; choix de Goshen 30 à 33; medium 25 à 26; inférieur 20 à 25.

POMMES DE TERRE, &c.—Le stock de pommes de terre est ferme, et elles arrivent en nauvais état. Les pommes de de terre marque Jackson Whites valent $3 à $3.50 le baril; Early Rose $3.25 à $3.50; Rosette Peach Blows $3.50 à $3.75.

CAFE—La demande est bonne et la confiance renait chez les marchands. Les prix ont baissé de 1 à 1¼c. la livre; Stock en premières mains 4505 sacs; stock en main des marchands 3,500 sacs. Nous cotons pour les cargaisons; ordinaire 15⅛ à 15¾ c (or la livre; fair 16¼ à 16¾; good 16¾ à 17, prime 17¼ à 17¾; au détail, ordinaire 15¾ à 16; Fair 16¾ à 17; good 17¼ à 17¾; prime 18 à 18¼.

SEL—Nous cotons les prix du détail; Coarse $125 à $130 le sac; Turks island, 90 c.; sel de table, 3¼ à 3¾ c selon la grosseur du sac.

Prix des Céréales.

Sortie de l'Ouest, par livre net.

1ère qual	6½	à 7½
2dme	5½	à 6
Soufs de Texas hourris en maïs	5	à 6
Sacs Perm nat., 1re qualité	3	à 4
Sacs de Texas, 2de qualité	3	à 4
Cochons de l'Ouest, par livr. gr.	4	à 4½
Cochons de Texas, par livre, gr.	3	à 4
Moutons, 1re qlt., par tête	2 00	à 2 50
Moutons, 2de qlt., par tête	1 00	à 1 50
Moutons, tous qlts, par tête	1 50	à 2 00
Vaches à lait, de choix, par tête	40 00	à 110 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	35 00	à 40 00
Veaux de lait par tête	12 00	à 14 00
Veaux d'un an par tête	8 00	à 12 00
Chèvres, par tête	1 00	à 2 00
Beurre, prix moyen par livre		16
Porc " " "		10
Vent		10
Woulon		

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a voté définitivement, le 25 février 1875, par 425 contre 254:

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la république est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contre signé par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la république nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par décision prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou par toutes autres causes, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres élus.

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort; les départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français. Agé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collège réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé:

1o Des députés;

2o Des conseillers généraux;

3o Des conseillers d'arrondissement;

4o Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera pro-cédé par le voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat a concurrem[illegible] la Chambre [illegible] l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat six mois après la date fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation.

Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

DEPARTS DES TRAINS DES CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les horaires ordinaires.

NILLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.

Express.....7 heures A. M.

Mails.....Heures P. M.

NILLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express et mails tous les jours, à 4 heures du matin.

Express du soir, tous les jours, à 5 P. M.

Train d'agrément, le samedi seulement, à 4 P. M.

NILLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope.....7:45 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Bon-Ami.....10 h. du matin

Départ du train à 4 heures.....5 h. du matin

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 29 MARS 1875.

EXPEDIE EN DOUANE.

Barque (fran) Alphonse et Marie, Petvat, Gênes

Barque (ang) Leander, Lopes, Barcelone

ARRIVES.

Steamship Murrid, ... Santiago

Navire de guerre Dispatch, Penzacola

Navire (ang) Mary E Chapman, Atkinson, Liverpool

Navire Virginia, Baker, Liverpool

Steamship Emilie, Delaney, New York

Steamship Wimington, Holmes, Havane via Key West

Goelette Abraham Richardson, Fray, Cardenas

Barque Frite, Gundersen, Havre

BATEAUX A VAPEUR.

R E Lee, Campbell, de Vicksburg.

Omega Belle Eliana, de Camden.

W S Pike, Brown, de Fisher's Landing

Thompson Dean, Paul, de Louisville

B L Hicks, Mickey, de Saint-Joseph

Era No 16, Dallerde, de Lockport

Lizzie Hopkins, Dupuis, de Lockport

J F Fraser, Canton, de la du Sceve

Belle Eliana, Bassett, du bas du fleuve

Jacobina, Compagnie, de Bayou Carré.

Rice Parmer, Taylor, du bas du fleuve

Wallace, Jones, du bas du fleuve

Alice, Porter, de la Riviere Adulte

Mary Lula, Kain, White Pine

Kate Dickson, Taylor, du bas du fleuve

Barge, ..., de Hamilton, Ky

MONTANT LE FLEUVE.

Navire Mayflower, Harrington, Havre

Navire Thomdeas, Harvey, Liverpool (par la barre)

Steamship (ang) Memphis, Mellon, Liverpool (Au bas du fleuve, attendant des ordres.)

Navire Hampton Court, York, Liverpool

Navire Giovanni, Cuneo, Liverpool

Barque Nellie May, Blair, Liverpool

EXPORTATIONS.

GREAT YARMOUTH—Par barque Alphonse et Marie—divers à ordre.

BARCELONE—Par barque Leander—divers à ordre

IMPORTATIONS.

HAVANE—Par steamship E. W. Lord—sucre et marchandises assorties à ordre

NEW YORK—Par steamship Knickerbocker—marchandises assorties à ordre

HAVANE—Par steamship Wilmington—sucre. 260 boucts melasse à ordre

REGUE DE L'INTERIEUR

VICKSBURG—Par steamer Robt E Lee—balles coton, divers à ordre.

PILLIERS LANDING—Par steamer W R Pike—111 balles coton, 21 barils melasse, 21 boucts sucre, 1 baril sucre, divers à ordre

CLARKSVILLE—Par steamer Thompson Dean—36 balles coton, divers à ordre

BATON ROUGE—Par steamer E L Hedges—boucts sucre, 2 demi barils melasse, 16 balles coton, divers à ordre

LONG PORT—par steamer Era No 16—1 balle coton, 105 boucts sucre, 75 barils melasse, 14 demi barils melasse, 243 sacs riz brut, divers à ordre

LOCE POINT—Par steamer Lizzie Hopkins—27 boucts sucre, 115 barils melasse, 244 sacs riz brut, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer J F Fraser—1 boucts sucre, 375 barils melasse, 341 sacs riz brut, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Marie—divers à ordre

BONNET CARRE—Par steamer Josephine—barils melasse, 148 sacs riz brut, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Rice Parmer—53 barils riz, 184 sacs riz brut, divers à ordre

BAS DU FLEUVE—Par steamer Wallace—divers à ordre.

AMITE RIVER—Par steamer Alice—1 balle coton, divers à ordre.

WHITE HALL—par steamer Mary—divers à ordre

HAMILTON—par barge—divers à ordre

BAS DU FLEUVE—par steamer Kate Jackson—Sibarile riz, 46 sacs riz brut, divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R—14 balles coton, 17 boucts sucre, 8 barils sucre, 120 barils melasse, 184 sacs riz, divers à ordre.

NILLE-ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—14 boucts sucre, divers à ordre.

NEW ORLEANS, & MOBILE RAIL ROAD—188 sacs riz, divers à ordre.

N. ORLEANS ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—divers à ordre

MEMORANDA.

(Par le Télégraphe)

A. F. A. Yorke, Agent.

Le steamship Juliata, capitaine Cabarino est parti pour la Nouvelle-Orléans vers la Havane aujourd'hui

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship New Orleans, Dearborn, partira 30 mars

Schr M. W. Atwood, Newcomb, partira le mois

LIVERPOOL.

Steamship Oberon, Hanney, partira 4 mars

Steamship Memphis, Mellon, partira 4 mars

Navire Sandusky, Lowden, partira 26 fév

Navire Truck, Cowper, partira 16 fév

Navire Virginia, Baker, partira 20 fév

Navire Adona, Hawkins, charg. 15 fév

Navire Hampton Court, York, partira 20 fév

Navire Orpheus, Sawyer, partira 20 fév

Navire Preston, Stone, expédié 10 mars

Navire Expounder, Crocker, expédié 15 mars

Navire Algoma, Guy, partira 20 mars

Navire Marie C. Day, Chase, exp 15 mars

Barque Mary E. Chapman, Atkinson, part 20 mars

Barque Fleetwing, Smith, partira 20 fév

Barque Prairie Bird, Sanford, partira 20 mars

Barque P. Hudson, Terkilsen, partira 1 mars

BRISTOL, (ENG.)

Barque Eigil, Larsen, partira 5 janv

GRIMSBY.

Navire Tros, Brager, partira 7 fév

DUNKIRK.

Navire Regina, Holt, partira 20 déc

DUBLIN.

Navire Gazelle, Bruhn, partira 21 janv

Navire Nunbeam, Witney, partira 9 janv

Navire Wasama, Rudstrom, partira 19 janv

HAVRE.

Navi e Northampton, Trask, partira 18 mars

Navire Mayflower, Hilton, partira 14 fév

Navire La Louisiane, Dudat, partira 5 fév

Navire John L. Dimmock, Lincoln, partira 6 fév

Navire Freeman Clark, Somerby, partira 17 fév

Navire Arlington, Vikery, partira 20 fév

Barque Leif Erickson, Matthesen, partira 17 fév

Barque Emma Larsen, partira 17 fév

Barque Maggie McNeil, Heron, partira 14 janv

Barque Pilot, Gundersen, partira 1 mars

Barque Mississippi, partira 20 janv

MARSEILLE.

Barque Camo's, Vicenzo, partira 2 mars

Barque Giuseppe Lanasia, Gnacchio, partira 2 fév

BORDEAUX.

Barque Comtesse Duchatel, Dupont, partira 2 mars

Navire Hannah, Hawkins, partira 6 mars

BREMERHAVEN.

Navire Beethoven, Smith, partira 5 fév

BREMEN.

Barque Imperator, Jensen, partira 14 fév

BREMEN.

Barque Emma, partira 21 janv

Barque Prudente, Parinello, expédié 21 janv

Barque Terminia, Gravin, partira 2 mars

MESSINE.

Barque Catharine, Rasmussen, partira 14 fév

Schooner Robt Dillon, Blatchford, partira 20 fév

Les sièges contestés.

Il y a 111 Représentants en tout à la Chambre de la Louisiane. Les conservateurs prétendent que, d'après les retours officiels, ils en ont élu 70, ce qui laisse 41 aux radicaux.

Le Bureau des retours a déclaré élus 53 Sénateurs conservateurs et 53 radicaux, ce qui fait 106, et a référé à la Chambre elle-même la décision pour cinq sièges.

Le compromis porte que les membres conservateurs reconnus par le Bureau des retours garderont leurs sièges et que l'arbitrage portera sur les 19 sièges dont il n'a été accordés par le Bureau des retours à des radicaux et 5 ont été référés. Voici la liste des contestants pour ces dix-sept sièges.

REPRÉSENTANTS.

Conservateurs réclamants.	Radicaux déclarés élus par le Bureau.
Paroisse Assomption.	
R. R. Beasley.	George Drury.
F. H. Dugas.	R. Poindexter.
Avoyelles.	
John O'Quinn.	L. J. Souer.
Caddo.	
A. D. Lane.	A. B. Levisse.
F. E. Vaughen.	C. W. Keating.
John J. Horan.	T. Johnson.
Ibérie.	
W. F. Schwing.	L. A. Suser.
Jackson.	
E. E. Kid l.	Whitefield Hood.
Rapides.	
G. M. Stafford.	John de Lacy.
Jas. Jeffries.	Jos Connaughton.
E. L. Luckett.	Wm Crawford.
St-Tammany.	
Maxime Cousin.	J. J. Cousin.
Terrebonne.	
W. H. Keys.	F. Marie.
E. McCullom.	F. E. Wright.

CAS RÉFÉRÉS A LA CHAMBRE.

	Bienville.
James Brice.	
	De Soto.
I. L. Scales.	
Charles Scholer.	
	Grant.
C. C. Dunn.	
	Winn.
J. A. Kelley.	

Les arbitres n'ont à prononcer sur aucune autre élection de représentants. Ils n'ont pu, conséquemment, enlever leurs sièges aux représentants de St Martin, MM. Dulhomme et Félix Voorhies, ni à aucun des conservateurs reconnus par [illegible]

Les [illegible] ont donné les résultats suivants:

HUITIÈME DISTRICT.

	Retours officiels	Bureau des retours.
F. S. Goode D.	5017	[illegible]
Oscar Crozier R.	4915	[illegible]
VINGT-DEUXIÈME.		
J. B. Kleck D.	6819	[illegible]
H. M. Twitchell R.	3984	[illegible]

Une dépêche dit que M. Goode, déclaré élu, a été admis par les arbitres, mais son élection a été rejetée.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(GRANDE MUTUELLE)

Actif.....$[illegible]

Revenu Annuel au 1er de Jan.....$[illegible]

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après [illegible] aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICIES SONT MAINTENUES NULLES. Les dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lorsque pouvant être appliqués à la réduction des primes, [illegible] à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; ou dans quel cas [illegible] TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux du Pargne.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, en véritable cette est, dans cette ancienne et honorable compagnie, sans prétex de spéculation aux prémiums.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44.....RUE CARONDELET.....44

Cette Compagnie a payé l'année dernière pour de 1,000,000 par suite de décès, et a distribué aux détenteurs de polices des dividendes payé-comptant, et s'élevant à $1,000,000 et.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs, S. R. Kennedy,
S. F. Nixon, Saml. Jones,
Thos. A. Adams, Ph. Winks,
Chas. Cavaros, S. C. Eames,
L. E. Cliff, Paul Hernandez,
Geo. Chenet, Fr. Commagere,
T. J. Semmes, J. H. Lapeyrière,
J. S. Walton, Wm. E. Pike,
E. Pauly, Wm. B. Rogers,
S. Fernandez, A. Chenet,
F. S. Thompson, J. A. Bullitt.

MÉDECINS-EXAMINATEUR

D. C. Kelleher, M. D. John W. Caldwell, M. D.

Chs. Turpin, M. D.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Carondelet.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) du 1er janvier 1874, expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de mer	$[illegible]
Sur risques de rivières	$[illegible]
	$[illegible]
En moins—Réservé pour risques non expirés le 31 déc. 1874	$[illegible]
Primes nettes	$[illegible]
Primes remboursées	$[illegible]
	$[illegible]
Pertes intérim	$[illegible]
	$[illegible]
Compagnie locale et agences à déduire, réassurances	$[illegible]
Pertes par le feu $161,144 42	
Pertes sur mer 57,432 43	
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 31,427 41	
	$[illegible]
Dépenses générales	$[illegible]
Taxes	$[illegible]
Commissions	$[illegible]
Réfraction (rebate)	$[illegible]
	$[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	$[illegible]
Garantie et billets hypothécaires	$[illegible]
Effets à recevoir pour primes	$[illegible]
Bonds de la ville et autres bonds	$[illegible]
Actions de la ville du Gaz et autres actions	$[illegible]
Primes d'agences en voie de transmission	$[illegible]
Dû par des compagnies d'assurance	$[illegible]
Propriété locative au coin des rues Canal et Camp	$[illegible]
Autres propriétés foncières	$[illegible]
Recursum, troisième district, prime en recouvrement	$[illegible]
Compte suspendu	$[illegible]